

ALSTOM SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 mars 2022)



Rapport de l'un des commissaires, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 mars 2022)

ALSTOM SA
48 rue Albert Dhalenne
93400 Saint Ouen

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ALSTOM SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1060, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 mars 2022, présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et mai 2022 sur une durée totale d'intervention de 14 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené plus d'une centaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Développement Durable et RSE, Eco-conception, Conformité, Qualité, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses

relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques (Solutions bas-carbone, Adaptation au changement climatique, Éco-conception et économie circulaire, Contribution au développement local, Relations avec les communautés locales, Éthique et conformité, Respect des Droits Humains, Relations avec les clients, Sécurité ferroviaire et Mobilité plus saine, et Évasion fiscale), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités, à savoir Vienne en Autriche, Bruges, et Charleroi en Belgique, La Pocatière, Kingston, Thunder Bay, et Toronto Brampton au Canada, Vagonka Ceska Lipa A.S. en République Tchèque, Crespin, Ornans, Le Creusot, et Petit Quévilly en France, Bautzen, Kassel, HQ Berlin, Siegen, Mannheim DIS, Mannheim RSC, PPC Henningsdorf, et Salzgitter en Allemagne, Nola, Vado Ligure et Savigliano en Italie, Sahagún, Valle de Mexico, Xalapa Veracruz au Mexique, Katowice RSC, Katowice DIS, et Wroclaw en Pologne, Stockholm - AMF Pension, Vaesteras - Services, Vaesteras Ringvägen, et Vaesteras Wijkmansgatan en Suède, Manchester et Derby Litchurch Lane au Royaume-Uni, et Pittsburgh PPC et Pittsburgh LCS aux Etats-Unis ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Vienne en Autriche, Bruges, et Charleroi en Belgique, La Pocatière, Kingston, Thunder Bay, et Toronto Brampton au Canada, Vagonka Ceska Lipa A.S. en République Tchèque, Crespin, Ornans, Le Creusot, et Petit Quévilly en France, Bautzen, Kassel, HQ Berlin, Siegen, Mannheim DIS, Mannheim RSC, PPC Henningsdorf, et Salzgitter en Allemagne, Nola, Vado Ligure et Savigliano en Italie, Sahagún, Valle de Mexico, Xalapa Veracruz au Mexique, Katowice RSC, Katowice DIS, et Wroclaw en Pologne, Stockholm - AMF Pension, Vaesteras - Services, Vaesteras Ringvägen, et Vaesteras Wijkmansgatan en Suède, Manchester et Derby Litchurch Lane au Royaume-Uni, et Pittsburgh PPC et Pittsburgh LCS aux Etats-Unis, et couvrent entre 30% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

ALSTOM SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière
Exercice clos le 31 mars 2022 - Page 5

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2022

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Cartier
Associé



Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Emissions de CO2 des solutions de transport Alstom vendues pendant l'année fiscale, répartition géographique des émissions de scope 3, réduction de la consommation d'énergie des solutions Alstom ;
- Nombre de catastrophes naturelles générant des dommages aux biens et pertes d'exploitation pour un montant supérieur à € 2 millions ;
- Part de nouvelles solutions développées couvertes par une démarche d'éco-conception, part des produits vendus l'année dernière peuvent être réutilisés ou recyclés ;
- Intensité énergétique du Groupe, part d'électricité d'origine renouvelable, consommations d'énergie, émissions des scopes 1 et 2 ;
- Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, taux des accidents déclarés, nombre d'audits AZDP conduits, part des employés Alstom formés aux activités à haut risque, nombre de maladies professionnelles reconnues, nombre d'accidents professionnels graves, nombre de décès ;
- Nombre de pays couverts par une certification Top Employer, index égalité H/F d'Alstom Transport et Alstom Crespin, répartition des effectifs par région, part de femmes dans les effectifs, taux d'absentéisme, taux de démission pour les salariés des effectifs permanents, répartition des recrutements par région ;
- Nombre moyen d'heures de formation par employé, part des employés formés, nombre total d'heures de formation, NPS relatif aux formations dispensées, part des employés éligibles ayant défini leurs objectifs pour l'année fiscale 2021/22 à fin août 2021 ;
- Nombre d'employés de fournisseurs formés et leur répartition par région, nombre d'emplois générés de façon directe, indirecte et induite ;
- Nombre de bénéficiaires des actions locales, nombre de plans d'actions pour les communautés locales en place ;
- Nombre d'ambassadeurs E&C, maintien de la Certification ISO 37001 ; part d'employés formés lors des « E&C class », part d'employés formés à l'e-learning axé sur le Travail avec des Tiers Externes ;
- Part du volume total d'achats couvert par des évaluations en ligne, des screenings ou des audits sur site selon le niveau de risque, nombre de fournisseurs inscrits au programme de formation Alstom sur les achats durables, nombre d'évaluation EcoVadis réalisées sur l'année, part du montant des achats couvert par les fournisseurs référencés ayant signé la Charte d'éthique et de développement durable, nombre de personnes aux achats formées aux achats durables ;
- Nombre d'audits sociaux internes, nombre d'audits sociaux externes, nombre d'alertes enregistrées dans les domaines de l'exploitation des enfants, du travail forcé, de la liberté d'association reportés par la procédure d'alerte ;
- Nombre de projets couverts par une ESC (enquêtes de satisfaction clients) et NPS moyen ;
- Part de revues sécurité avec le statut OK, taux de participation à la formation en ligne sur la sécurité ferroviaire, nombre de revues de sûreté réalisés et enregistrés ;
- Absence pour l'année d'évasion fiscale ou manque de substance identifiés par les administrations fiscales, taux d'imposition effectif.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Signature du Memorandum of Understanding (MoU) avec Plastic Omnium, intervention d'Alstom lors de la COP 26, informations relatives aux solutions Hesp™, BEMU (Battery Electric Multiple Unit), lancement d'un centre d'innovation en matière d'e-mobilité verte en Suède ;
- Signature d'un contrat avec Norske Tog, lancement d'une nouvelle analyse exhaustive de l'exposition liée au changement climatique ;
- Plan d'action d'éco-conception et sa cartographie de l'utilisation des matériaux critiques, référentiel de pratiques de gestion du processus d'éco-conception d'Alstom et son plan de convergence ;
- Expert externe en charge d'améliorer le suivi de l'efficacité énergétique d'Alstom, approvisionnement des sites de Hornell et de Rochester aux États-Unis en électricité verte ;
- Informations relatives au plan Alstom Zéro Déviation Plan (AZDP), mise à jour des 5 modules de formation à la sécurité ; définition des feuilles de route ;
- Mode de déploiement de la stratégie mondiale de recrutement des talents, lancement du plan We Are Alstom 2021, informations relatives à l'enquête annuelle sur l'engagement des collaborateurs, établissement d'un nouveau partenariat avec l'Università di Bologna ;
- Mise en place d'une formation en ligne expliquant toutes les phases du PMC, lancement de la nouvelle initiative GREAT, déploiement et achèvement du programme d'intégration "Discovery Challenge" ;
- Programme de maturité des fournisseurs lancé mi-2021, mise en place depuis avril 2021 d'un partenariat avec une société spécialisée qui identifie des start-ups avec lesquelles Alstom pourrait collaborer, actions au Kazakhstan et en Pologne relatives à la politique de développement local, évaluation d'impact pour l'Inde et lancement pour le Maroc ;
- Informations relatives aux plans d'action nationaux pour les communautés, projets de la Fondation Alstom menés au Sénégal et au Panama, programme « Défi Accepté » (« Challenge Accepted ») ;
- Revue annuelle d'intégrité, évaluation annuelle des risques de corruption et évaluation des risques E&C effectuée sur chaque projet pendant la phase de préparation des offres, renouvellement de la certification ISO 37001 ;
- Mise à jour de la cartographie des risques des fournisseurs et sous-traitants, enquête relative au minerai de conflit, organisation du « Supplier Day » et remise du prix RSE ;
- Mise à jour de la cartographie globale des risques liés aux Droits de l'Homme, nomination d'un responsable de performance achats, intégration d'une évaluation des conditions de vie sur les chantiers où les travailleurs sont hébergés dans les audits AZDP, organisation de sessions de formation relatives aux minéraux de conflit dans la chaîne d'approvisionnement ;
- Participation au projet public français Cyber Campus, contrats fermes en Allemagne, en France et en Italie pour les trains à hydrogène et multiplication des partenariats avec d'autres pays européens suite au prix reçu en 2021, label ISO 26000 (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) de l'AFNOR pour les activités en France, Italie, Australie, Royaume-Uni, Espagne et Inde ;
- Plan d'action annuel relatif à la sécurité ferroviaire, mise en place du groupe de travail sur la Mobilité plus saine, renforcement de la gouvernance, solutions Mobilité plus saine développées et proposées aux clients ;
- Mise en place de la nouvelle organisation de l'équipe fiscale, Country by country reporting communiqué annuellement à l'administration fiscale française.